

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MARIEULLES-VEZON, proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle des fêtes, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du CGCT.

PRESENTS : Robert ADAM, Robin BOUR, Lionel CHRISTOPHE, Maria Adélaïde CRETY, Sylvie JOUHANT, Françoise KONIGSECKER, Pierre MAUCOURT, Olivier MITZNER, Lionel MOUZIN, Pierre MUEL, Angelica OURY, Alain PALLOTTA, Pascal THIERY, Jean-Luc USCHÉ, Sandrine USELDINGER.

ABSENTS EXCUSÉS : NEANT.

ABSENTS NON EXCUSÉS: NEANT

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

**2020 /02/01. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRESIDENCE
DU MAIRE MONSIEUR PIERRE MUEL**
5.2. Fonctionnement des assemblées

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MARIEULLES-VEZON, proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle des fêtes, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du CGCT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclaré installer :

Robert ADAM, Robin BOUR, Lionel CHRISTOPHE, Maria Adélaïde CRETY, Sylvie JOUHANT, Françoise KONIGSECKER, Pierre MAUCOURT, Olivier MITZNER, Lionel MOUZIN, Pierre MUEL, Angelica OURY, Alain PALLOTTA, Pascal THIERY, Jean-Luc USCHÉ, Sandrine USELDINGER.

Monsieur Pierre MUEL, doyen d'âge, a pris ensuite la présidence.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame Maria Adélaïde CRETY pour assurer ces fonctions.

2020 /02/02. ELECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN
5.1. Election de l'exécutif

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection au maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

1^{ER} Tour de scrutin

Candidat

Monsieur Pierre MUEL.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Présents n'ayant pas pris part au vote 0

Votants 15

Nuls 0

Blancs 1

Suffrages exprimés 14

Majorité absolue 8

Monsieur Pierre MUEL a obtenu : 14 (quatorze) voix

Monsieur Pierre MUEL est proclamé Maire au 1^{er} tour et immédiatement installé.

2020 /02/03. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

5.1. Election de l'exécutif

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire articles L 2122-4, L 2122-7 et L2122-7-1 du CGCT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2, Considérant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, 3 adjoints..

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire proposant de maintenir 3 postes d'adjoints, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

2020 /02/04. ELECTION DES ADJOINTS SOUS LA PRESIDENCE DU NOUVEAU MAIRE

5.1. Election de l'exécutif

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire articles L 2122-4, L 2122-7 et L2122-7-1 du CGCT.

Election du 1^{er} Adjoint

Candidat

Monsieur Olivier MITZNER

1^{ER} Tour de scrutin

Présents n'ayant pas pris part au vote 0

Votants 15

Nuls 0

Blancs 2

Suffrages exprimés 13

Majorité absolue 8

Monsieur Olivier MITZNER a obtenu : 13 (treize) voix

Monsieur Olivier MITZNER est proclamé 1^{er} Adjoint au 1^{er} Tour et immédiatement installé.

Election du 2ème Adjoint

Candidat

Madame Maria Adélaïde CRÉTY

1^{ER} Tour de scrutin

Présents n'ayant pas pris part au vote 0

Votants 15

Nuls 0

Blancs 0

Suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

Madame Maria Adélaïde CRÉTY a obtenu : 15 (quinze) voix

Madame Maria Adélaïde CRÉTY est proclamée 2^{ème} Adjoint au 1^{er} Tour et immédiatement installée.

Election du 3^{ème} Adjoint

Candidats

Monsieur Jean-Luc USCHÉ

Madame Sandrine USELDINGER

1^{ER} Tour de scrutin

Présents n'ayant pas pris part au vote 0

Votants 15

Nuls 0

Blancs 2

Suffrages exprimés 13

Majorité absolue 8

Monsieur Jean-Luc USCHÉ a obtenu : 10 (dix) voix

Madame Sandrine USELDINGER a obtenu : 3 (trois) voix

Monsieur Jean-Luc USCHÉ est proclamé 3^{ème} Adjoint au 1^{er} Tour et immédiatement installé.

2020 /02/05. INDEMNITES DES ADJOINTS

5.6. Exercice des mandats locaux

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal et la réélection du Maire et l'élection des nouveaux Adjoints de ce jour le 25 Mai 2020 ;

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire étaient allouées intégralement selon références aux dispositions correspondant à l'indice brut mensuel en vigueur.

INDEMNITE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de verser aux Adjoints le montant maximum, pour la strate de 500 à 999 habitants selon le barème en vigueur de référence correspondant à 10.7 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer aux Adjoints, 100% de l'indemnité maximum prévue par la réglementation en vigueur pour toute la durée du mandat.

La date d'effet du versement des indemnités du Maire et des Adjoints est fixée au 25 Mai 2020 et sous l'ancienne mandature, ils seront indemnisés jusqu'au 24 Mai 2020.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

5.4. Délégation de fonctions

Monsieur le Maire expose les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 modifié par la loi n° 2018-1021 du 23 Novembre 2018 art. 6 et 9) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

DELEGATIONS DE FONCTIONS ET SIGNATURES DU MAIRE AUX TROIS MAIRES-ADJOINTS

5.5. Délégation de signature

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il donne délégation de fonctions et signatures aux trois adjoints.

2020 /02/07. **CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**
NOMINATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS
SYNDICATS, EPCI ET ASSOCIATIONS 2020 / 2026

5.2. Fonctionnement des assemblées

AIDE SOCIALE

Conseiller Aux Orphelins

- * Mme Françoise KONIGSECKER
- Mme Angélica OURY
- M. Pierre MUEL

AFFAIRES AGRICOLES

- * M. Lionel CHRISTOPHE
- M. Alain PALLOTTA
- Mme Angelica OURY
- M. Pierre MAUCOURT
- M. Pierre MUEL

CULTURE / SPORTS / LOISIRS

- * Mme Sandrine USELDINGER
- M. Robert ADAM
- Mme Sylvie JOUHANT
- M. Lionel MOUZIN
- M. Pierre MUEL

URBANISME

ENVIRONNEMENT

DEVELOPPEMENT DURABLE

PATRIMOINE

- * M. Robert ADAM
- M. Olivier MITZNER
- Mme Sandrine USELDINGER
- M. Pierre MAUCOURT
- M. Robin BOUR
- M. Jean-Luc USCHÉ
- Mme Sylvie JOUHANT
- M. Lionel MOUZIN
- M. Lionel CHRISTOPHE
- M. Pierre MUEL

CONSEILLER DEFENSE

- * M. Jean-Luc USCHÉ
- M. Olivier MITZNER
- M. Pierre MUEL

COMMUNICATION

- * Mme Maria Adélaïde CRÉTY
- Mme Françoise KONIGSECKER
- M. Robin BOUR
- M. Robert ADAM
- M. Pierre MUEL
- Mme Bernadette PFLAUM

BATIMENTS COMMUNAUX
TRAVAUX
SECURITE
ESPACES VERTS

- * M. Jean-Luc USCHÉ
- M. Lionel CHRISTOPHE
- M. Alain PALLOTTA
- Mme Sylvie JOUHANT
- M. Robin BOUR
- M. Pascal THIÉRY
- M. Lionel MOUZIN
- M. Robert ADAM
- M. Pierre MAUCOURT
- M. Pierre MUEL
- Mme Pina SALOMONÉ

SECURITE Agent communal

FINANCES
& APPELS D'OFFRES

- * M. Pierre MUEL (Titulaire)
- M. Olivier MITZNER (Titulaire)
- Mme Maria Adélaïde CRÉTY (Titulaire)
- M. Jean-Luc USCHÉ (Titulaire)
- M. Pascal THIÉRY (Suppléant)
- M. Robin BOUR (Suppléant)
- M. Alain PALLOTTA (Suppléant)

REFORME GESTION DES LISTES ELECTORALES (DCM du 27/09/2018)
COMMISSION DE CONTROLE à effet au 1^{er} Janvier 2019 (Arrêté préfectoral n°2019-DCL/4-14 en date du 14/01/2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales : sont désignés pour 3 ans membres de la commission de contrôle chargée des listes électorales de Marieulles-Vezon :

- M. Pascal THIÉRY, Conseiller Municipal
- M. Philippe SCHAULI, Délégué Administration
- Mme Françoise MUEL, Déléguée du Tribunal

GESTION SALLE DES FETES

Tous les membres du Conseil Municipal

(Arrêté n°2018-01 du 19/01/2018 portant nomination d'un régisseur pour la gestion de la salle des fêtes et jeux de quilles de Marieulles-Vezon) :

- M. Pascal THIÉRY (REGISSEUR)
- Mme Maria Adélaïde CRÉTY (REGISSEUR-ADJ)

COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE CHASSE

Messieurs Pierre MUEL, Maire, Président

Jean-Luc USCHÉ, Adjoint ;

Lionel MOUZIN, Conseiller municipal ;

Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ;

Le Trésorier Municipal ou son représentant ;

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou son représentant ;

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,

Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,

Un Lieutenant de Louveterie ;

Le Président du Fonds Départemental d'Indemnisation des dégâts de Sangliers (FDIDS) ou son représentant ;

Le Chef du Service Départemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;

Un représentant de l'Office National des Forêts.

SYNDICATS

&

E.P.C.I.

(Etablissement Public de Coopération Intercommunal)

SIVOM DES COTES

- * M. Pierre MUEL (Titulaire)
- Mme Sylvie JOUHANT (Titulaire)
- M. Olivier MITZNER (Suppléant)
- Mme Sandrine USELDINGER (Suppléant)

E.P.C.I. :

METZ METROPOLE

- * M. Pierre MUEL, Maire
- M. Olivier MITZNER, 1^{er} Adjoint

S.I.A.H.S. :

*(Syndicat Mixte d'Aménagement
Hydraulique de la Seille)*

- * M. Robert ADAM (Titulaire)
- M. Pierre MUEL (Suppléant)

ASSOCIATIONS

AMICALE DES MAIRES DU CANTON

LES COTEAUX DE MOSELLE

ASS° DES MAIRES DE FRANCE

ASS° DES MAIRES RURAUX

UNION DES MAIRES DE METZ-CAMPAGNE

- * M. Pierre MUEL
- * M. Pierre MUEL
- * M. Pierre MUEL
- * M. Pierre MUEL

DIVERS :

- Monsieur le Maire propose aux Conseillers de réunir les prochains conseils municipaux tous les 3^{ème} jeudis de chaque mois, ce qu'il accepte.
- Monsieur le Maire remercie les anciens et nouveaux conseillers.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 29 Mai 2020

Le Maire,
P.MUEL

